Mission complémentaire

1er degré

Soutien renforcé à l'école primaire

(24 heures annuelles)

Dans la continuité des enseignements, en cohérence avec eux, et en plus des activités pédagogiques supplémentaires (APC), le professeur des écoles :

- assure un soutien supplémentaire pour les élèves dont la maîtrise des savoirs fondamentaux est fragile ;
- assure la communication avec l'équipe éducative et les familles.